

PLAN LOCAL D'URBANISME RÉVISION

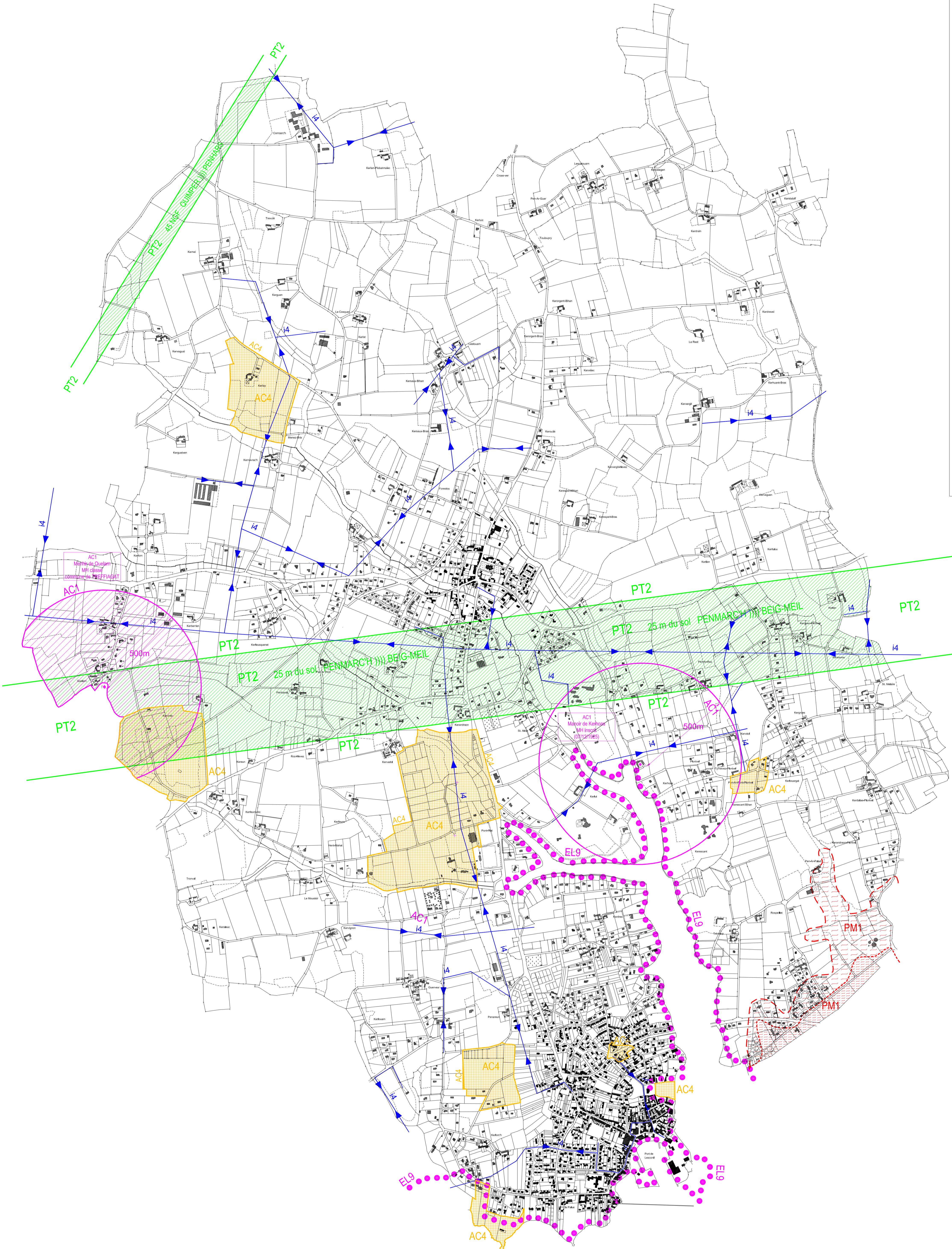
Annexes Servitudes d'utilité publique

Echelle: 1/10 000ème

Finistère

Arrêté le : 10/12/2005
Approuvé le : 12/07/2006
Rendu exécutoire le : 13/10/2006

Siège Social: Brevet 7 Rue Le Ross - 29000 LE RELECQ-HERLAISON - Tél : 02 98 20 13 16 - Fax : 02 98 20 30 02
Agence Générale: 13 Rue du Parc du Sud 29100 Leuhan - 02 98 82 20 74 - Fax : 02 98 82 20 15
GEOURTI: Avenue Jeanne - 7 Rue Le Ross - 29000 LE RELECQ-HERLAISON - geo@relecq-herlaison.fr
Source Carte PÉREZ: S.A.S.L. urbanisme - capital 8 000 000 € - S.I.C.S. Siret: 02 10 00 0047 0001 - Siret: 02 10 00 0000 0001 - TVA Intracommunautaire: FR020200001

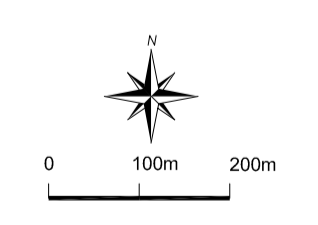


LEGENDE

	AC1 : Monument Historique Classe (application des dispositions de la loi du 31/12/1913 modifiée et notamment des articles 9 et 13 bis)
	AC1 : Monument Historique Inscrit (application des dispositions de la loi du 31/12/1913 modifiée et notamment des articles 9 et 13 bis)
	PT2 : Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques de protection contre les obstacles
	AC4 : Zone de protection du patrimoine architectural et urbain inscrites en application de l'article 70 de la loi n°83-8 du 7 janvier 1983
	I4 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques Réseau HTA et HTB
	EL9 : Servitude de passage sur le littoral inscrite en application de l'article L.160-6 du Code de l'Urbanisme
	PM1 : Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles et inscrites en application de l'article 5-1, 1er alinéa, de la loi n. 62-659 du 13/07/1962
	Zone fortement exposée
	Zone moyennement exposée

SERVITUDES NON FIGURÉES AU PLAN

	T7 : Servitudes aéronautiques établies à l'extérieur des zones de dégroupement des aérodromes, concerne l'ensemble du territoire de la commune
--	--



Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 1962